

Règlement du prix Alain Desrosières

1. Objectif

Le prix Alain Desrosières vise à distinguer un travail inédit (mémoire, rapport, ouvrage, article conséquent) écrit en français, réalisé récemment qui place la statistique, ou plus largement la quantification, au cœur de l'analyse sociologique (toutes les disciplines de sciences sociales pouvant être mobilisées) et qui éclaire les processus politiques de conception, de production et de diffusion des chiffres, ses acteurs, ses enjeux, ses effets et ses usages avec le recul auquel invitait Alain Desrosières. Il récompensera en priorité un·e jeune auteur·e ou chercheur·e (thèse soutenue depuis moins de 5 ans ou en cours, élève en Master, etc.), sans exclusive en matière de discipline académique (histoire, sociologie, statistique, démographie, science politique, ethnologie, économie, anthropologie, droit, philosophie, géographie, etc.).

Le travail inédit soumis par le·la candidat·e doit avoir été publié ou s'appuyer sur un travail publié dans les deux années précédant la date limite de dépôt du dossier. Il doit être en rapport avec les thématiques citées ci-dessus qui sont les sujets d'intérêt du groupe « Socio-histoire de la statistique et des probabilités » en charge de ce prix au sein de la Société française de statistiques. Le choix du·de le·la lauréat·e est décidé par un jury dont la composition est décrite ci-dessous.

2. Périodicité du prix

Le prix est remis tous les deux ans lors d'une manifestation organisée par le groupe « Socio-histoire de la statistique et des probabilités » ou co-organisée par l'un·e de ses membres.

3. Constitution du jury

Le jury est composé de membres du groupe « Socio-histoire de la statistique et des probabilités », ou de personnes ayant participé aux manifestations passées et à venir de ce groupe, ou toute personne qualifiée au regard de son expérience dans les domaines d'intérêt de ce groupe sur proposition du bureau du groupe « Socio-histoire de la statistique et des probabilités ». Il est composé d'une quinzaine de personnes. Le·a président·e est désigné·e après un vote au sein du groupe « Socio-histoire de la statistique et des probabilités ». La présidence ne peut être reconduite pour l'édition suivante. L'ensemble des membres du jury sont rendus public au moment de la diffusion de l'appel à candidatures.

Toute personne ayant un conflit d'intérêt avec une candidature se déclare comme telle auprès de la présidence et du secrétariat. Elle ne pourra être désignée comme évaluateur de cette candidature lors de la première phase de la phase de présélection. En fonction de la nature du conflit d'intérêt, la présidence et le secrétariat seront en mesure de décider de l'implication du membre du jury dans la suite du prix.

4. Attribution du prix

Le groupe diffuse à chaque édition un appel à candidatures précisant les documents à fournir via son site internet et tous les canaux de diffusion possibles proposés par les membres du jury. Le secrétariat du prix est assuré par un·e ou deux membres du jury via la boîte fonctionnelle : prixalaindesrosieres@gmail.com

- La présélection repose sur la lecture par trois membres différents ; chaque membre attribue une des trois mentions suivantes : à rejeter ; à considérer avec réserve ; à considérer sans

réserve. Seuls les documents ayant fait l'unanimité – trois votes à considérer sans réserve – ou à défaut les mieux évalués, sont qualifiés pour le jury final ;

- Le jury final est organisé pour assurer la présence du maximum de membres de jury avec la présence obligatoire de la personne assurant la présidence du jury ;
- Les personnes absentes peuvent envoyer leur choix et des éléments pour participer de façon indirecte à la délibération du jury final ; mais seule la délibération est décisionnelle.